Ville de Wavre
Place de l'Hôtel de Ville 1
1300 Wavre

As n° 002172/2025

Demande d'occupation de voirie

!!! Modification de date de l'AS 002165/2025 !!!

Votre correspondant : Service Logistique
E-mail : arretes.occupations@wavre.be
Tél : 010/23.26.10

Autorisation de Stationnement

Précisions : Simple stationnement

Motif : Taille des arbustes , nettoyage parking

Demandeur : *Ville de Wavre, Service Plan vert, Place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre, 0478784210, marc.coussens@wavre.be*
Personne de contact : *Coussens marc, 0478784210*
Date de l'intervention : Le *13/06/2025 et le 16/06/2025 de 07:30 à 15:30*
Adresse concernée : *Parking de l'Usine Electrique , 1300 Wavre*
Nombre d'emplacements : *100 Emplacements / 0 m²*
Responsable signalisation : *Ville de Wavre, Service Signalisation*

!!! Modification de date de l'AS 002165/2025 !!!
Le parking de l'Usine Electrique sera entièrement neutralisé le 13/06 et le 16/06 de 07h30 à 15h30.

Autorisation de Stationnement :

Selon le Règlement de la Police de Wavre, la circulation et le stationnement sont interdits dans tout le centre de Wavre le mercredi de 05h00 à 14h00; le samedi, aux mêmes heures, sur la Place Cardinal Mercier et dans la Rue Haute.

Je soussigné(e) *Ville de Wavre, Service Plan vert*, reconnais avoir pris connaissance des démarches administratives à effectuer et des conditions à respecter pour obtenir l'autorisation d'occuper des emplacements ou zones de stationnement sur la voie publique :

1.1 Placer une signalisation conforme à la législation concernant la circulation routière et aux Arrêtés du Gouvernement wallon du 6 juin 2024 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

1.2 Placer, minimum 24h avant la date de réservation des signaux routiers E3 (arrêt et stationnement interdits) + additionnel « excepté *Ville de Wavre, Service Plan vert* ». Prendre une ou plusieurs photo(s) horodatée(s) lors du placement afin d'attester du bon placement, de la visibilité et du maintien de la signalisation routière.

1.3 Les particuliers (uniquement !) peuvent s'adresser au Service Signalisation de la Ville de Wavre pour obtenir en prêt, en fonction des disponibilités, la signalisation nécessaire (adresse : Arsenal des Travaux, chemin de la Sucrerie à 1300 Wavre ; tél. : 0478/78.42.11 – heures d'ouverture : permanence de 08h00 à 08h30 hormis samedis et dimanches et jours fériés de l'administration communale). Le demandeur devra payer une caution pour le prêt de la signalisation auprès du service des finances de la Ville de Wavre. Les conditions relatives à la caution et au prêt du matériel devront être expliquées par les services de la Ville de Wavre.

1.4 Le cas échéant, se rendre au service des Finances de la Ville de Wavre – Place des Carmes, 24 (010/230.395 – taxes@wavre.be) pour faire viser, voir ci-dessous, ce document et payer le montant des taxes afférentes à la neutralisation d'emplacements de stationnement régis par horodateurs ou la taxe sur l'occupation du domaine public lors de travaux de construction, démolition, reconstruction, aménagement ou transformation d'un bien immobilier.

1.5 Afficher au dos de l'un des signaux, de manière visible et lisible pour tous pendant toute la durée de la réservation de stationnement, une copie de la présente réservation.

Fait à Wavre, le *11/06/2025*
Signature du Service Logistique :

Demande reçue le : *11/06/2025*
Effectuée par : *Ville de Wavre, Service Ville de Wavre, Service Ville de Wavre, Service Ville de Wavre, Service Plan vert*

Visa de la Recette communale

Décompte : _____ Jours ouvrables : _____ Emplacements payants : _____€

Pour acquit, Wavre, le _ _ / _ _ / _ _ _ _